

Clermont-Ferrand, le

20 JAN. 2026

Affaire suivie par : SC

Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique

Ligne directe : 04 73 42 37 51

Monsieur Jean-Michel OURTAING

data+request-50844-6d6c4273@madada.fr

*Objet : Demande d'accès aux documents administratif - demande de compte d'intervention avec le chien de défense de la police municipale et son coût*

N/Réf. : Départ Ordinaire 2025 : 4524

Monsieur,

Vous m'avez sollicité par courrier afin d'obtenir, eu égard à l'accès aux documents administratifs, les comptes-rendus d'intervention de chien de la police municipale.

Malgré mon attachement pour la transparence de l'administration, j'ai le regret de vous informer que les compte-rendus d'intervention ne sont pas communicables eu égard de l'article 132-75 du code pénal qui considère le chien de défense comme une arme par destination.

Dans ce cadre, son activité relève de la sécurité publique.

Concernant le coût du chien de police municipale, je peux vous indiquer qu'il est, hors achat de l'animal, de 1732 euros de frais de fonctionnement en 2024 et 3674 en 2025.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire et par délégation,  
l'Adjoint à la tranquillité publique



Jérôme GODARD